

Votants	Pour	Contre
38	38	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 20/12/2024

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 19 décembre 2024

2024-12-19-CD-012

Objet de l'affaire : Stratégie départementale pour la biodiversité de l'Aude 2025-2035

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L322-1 et suivants et R322-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu le code de l'urbanisme, articles L.331-1 et suivants traitant de la taxe d'aménagement et de ses conditions d'utilisation,

Vu la stratégie départementale pour la biodiversité adoptée en session du 22 octobre 2012,

Vu le rapport de la présidente du conseil départemental,

Considérant qu'en raison de ses différentes influences climatiques (atlantique, montagnarde, méditerranéenne), de ses variations d'altitude (de la mer à la haute montagne), ainsi que de sa géologie diversifiée, le département de l'Aude possède une grande diversité naturelle, que ce soit en termes de faune, de flore, de paysage ou de patrimoine géologique ;

Considérant que la biodiversité et les espaces naturels du territoire audois font face à de nombreuses pressions environnementales (impacts du changement climatique, parasites, espèces exotiques envahissantes, etc.) et humaines (urbanisation, fragmentation, certaines pratiques agricoles et sylvicoles, sur-fréquentation, pollution, etc.);

Considérant qu'en réponse à l'ensemble de ces enjeux, le Département de l'Aude mène, depuis la création en 1985 de la loi instituant la compétence espaces naturels sensibles au bénéfice des conseils départementaux, de nombreuses actions de restauration et de gestion des milieux naturels et de la biodiversité audoise. Cet engagement, formalisé en 2012 à travers une première stratégie départementale pour la biodiversité, est réaffirmé aujourd'hui à travers l'élaboration d'un nouveau document stratégique, pour la période 2025-2035, adapté aux nouveaux défis auxquels le Département va devoir faire face.

Considérant que cette nouvelle stratégie départementale pour la biodiversité de l'Aude (SDB) 2025-2035 vise particulièrement à :

- Protéger et gérer le patrimoine naturel remarquable du territoire tout en conciliant les différents usages ;

- Prendre en compte la nature ordinaire dans les orientations de développement du département ;
- Restaurer et préserver les fonctionnalités écologiques assurées par les espaces naturels et rendant des services précieux à la collectivité.

Considérant que, pour répondre à ces objectifs, la stratégie départementale pour la biodiversité se décompose en quatre axes stratégiques :

- Axe 1 : Préserver et restaurer les espaces naturels et leurs fonctionnalités écologiques ;
- Axe 2 : Gérer le patrimoine naturel départemental et consolider le foncier lié;
- Axe 3 : Concilier les pratiques économiques et l'aménagement avec la préservation de la biodiversité ;
- Axe 4 : Favoriser la sensibilisation et l'éducation à la nature et à la biodiversité.

Considérant que la démarche d'élaboration de la stratégie départementale pour la biodiversité de l'Aude s'inscrit dans le cadre d'une mobilisation générale pour la protection de la nature, mise en avant par les instances internationales et nationales qui reconnaissent le rôle crucial des collectivités dans le renforcement de la préservation de la biodiversité, l'amélioration du bien-être humain et la promotion du développement durable.

Considérant que les différentes phases de conception, de suivi et d'évaluation de la nouvelle stratégie départementale ont dans ce cadre impliqué une multitude d'acteurs variés tels que les collectivités, les acteurs socio-économiques, les associations, les services de l'État et les établissements publics, ainsi que les acteurs de la recherche et de la formation, et les citoyens.

Considérant qu'au travers de la tenue d'enquêtes pour recueillir la perception des audois, des visiteurs, des jeunes et de la tenue de 2 forums des partenaires ayant regroupé l'ensemble des acteurs et membres du CESE, la définition de cette nouvelle stratégie pour la biodiversité de l'Aude a ainsi permis de croiser les regards pour identifier des enjeux et axes stratégiques pour la préservation de la biodiversité dans le département.

Considérant que la définition de cette nouvelle stratégie a de plus fait l'objet d'un travail transversal approfondi avec l'ensemble des services du Département (et ses satellites) pour permettre d'intégrer l'ensemble des compétences et actions en matière de routes, de collèges, de patrimoine (qu'il soit départemental ou historique), d'agriculture, d'eau, de mobilités, de risques, de tourisme... visant un partage et une meilleure appropriation de ses objectifs.

Considérant qu'enfin, à la vue de la diversité des acteurs institutionnels (État, Régions, Départements, EPCI, communes) jouant un rôle important dans les questions liées à la biodiversité, à différents niveaux territoriaux, il est apparu crucial d'aligner les stratégies de chacun, pour harmoniser l'ensemble des actions menées sur un même territoire. En particulier, la stratégie départementale pour la biodiversité de l'Aude est en cohérence avec la stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) de la Région Occitanie.

Considérant que cette seconde stratégie départementale pour la biodiversité proposée lors de cette session servira donc de cadre de référence pour les actions que pourrait accompagner le Département en matière de soutien à la restauration, à la protection de la biodiversité audoise pour les dix années à venir. Un règlement des aides adapté à cette nouvelle stratégie sera proposé dans un second temps.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** la nouvelle stratégie départementale pour la biodiversité 2025-2035 en pièce jointe de la présente délibération.

La Présidente du Conseil départemental



Hélène SANDRAGNÉ